

L'an deux mil onze, le vingt neuf mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d' Urzy dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Huguette JUDAS, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 23 mars 2011

**Présents** : Mme JUDAS, M. DECAUX, M. DELMOTTE, Mme THILLIER, M. CHALENCON, M. GOBET, Mme BIDAUT, M BOURDIAUX, M. SEGUIN, M. JOURNEAU, Mme LEMAITRE, M. LEGRAND, M. GATEAU, M ADOUE.

**Absent excusé qui donne procuration** :

Monsieur Regnault qui donne procuration à Monsieur Decaux.

**Absents excusés**

Monsieur Mingat  
Madame Manzi  
Madame Ropiteau

**Nombre de membres** :

Présents : 14

En exercice : 18

Votants : 15

Monsieur Chalencon a été élu secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR**

**1° Adoption de la session précédente**

**2° Rapport des commissions**

**3° Vote des Subventions 2011**

**4° Crédits Scolaires 2011**

**5° Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe et création d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ere</sup> classe**

**6° Comité de pilotage du PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et aménagements publics**

**7° Modification du plan d'occupation des sols valant plan local d'urbanisme**

**8° Demande de subvention travaux Eglise**

**9° Indemnité du receveur municipal**

**10° Annulation délibération n° 14 Coupe Affouagère du 30/11/2010**

**11° Convention d'intervention avec l'ANAR (Association Nivernaise d'Accueil et de Réinsertion)**

**12° Redevance 2011 occupation du domaine public pour les ouvrages de réseaux publics de distribution d'électricité**

- 13° Redevance 2011 occupation du domaine public pour France telecom**  
**14° Redevance 2011 occupation du domaine public Gaz réseau de distribution**  
**15° Redevance 2011 occupation du domaine public Gaz réseau de transport**  
**16° Remboursement par le SIAEP conduite réseau AEP au pont saint ours**  
**17° Informations diverses**

Avant le début de la séance, Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'avoir une pensée pour les peuples japonais, libyens et ivoiriens ... qui vivent en ce moment des moments très difficiles.

**1) ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SESSION PRECEDENTE**

Le compte rendu de la séance du 30 novembre à été adopté à l'unanimité

**2) RAPPORT DES COMMISSIONS**

**3) VOTE DES SUBVENTIONS 2011**

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

JGSN Prix de la Municipalité	850 €
Prévention routière	100 €
Amis de la bibliothèque	230 €
ACL	200 €
Subvention exceptionnelle si une manifestation se déroulera sur la commune lors de la venue d'un groupe folklorique Breton les 11 et 12 juin 2011	100 €
Anciens Combattants	100 €
Mélodie Guitare	800 €
Société de Chasse « la faisane »	300€
Société de Pêche « le brochet »	300€
Restos du Coeur	200 €
ANAR	200 €
Amis du Vieux Guérigny	30€
ASGU	8500 €

Adopté à l'unanimité

Comité des Fêtes	3000 €
------------------	--------

Vote pour : 13, Mme LEMAITRE membre de l'association quitte la séance et ne prend pas part au vote, M Decaux ne prend pas part au vote pour M Renault membre également de l'association.

Comité de Jumelage Urzy / Ostra Vetere	1400 €
----------------------------------------	--------

Vote pour : 10

Abstentions : 2

Contre : 3

Comité de jumelage Urzy / Kamp Bornhofen	1400 €
------------------------------------------	--------

Vote pour : 8

Abstentions : 5

Contre : 2

Amicale des Pompiers	90 €
----------------------	------

Vote pour : 14

Abstentions : 1

Coopérative Ecole Maternelle	222€
------------------------------	------

Coopérative Ecole Elémentaire	387 €
-------------------------------	-------

Vote pour : 14

Abstentions : 1

USEP	150€
------	------

ADAPEI RONDE DE FEUILLES	150 €
--------------------------	-------

Vote pour : 14, Mme THILLIER membre de l'association quitte la séance et ne prend pas part au vote

ASSOCIATION PRESENCE NIVERNAISE	50 €
---------------------------------	------

Vote pour : 14, Mme JUDAS membre de l'association quitte la séance et ne prend pas part au vote. La demande de subvention est présentée par Mme Thillier adjointe aux finances.

Adopté à l'unanimité

#### **4) CREDITS 2011 POUR LES ENFANTS SCOLARISES A URZY**

Le Conseil Municipal vote les crédits suivants :

	Pour mémoire 2010	2011
Fournitures scolaires par élève	43€57	44€
Livres (Elémentaire)	328€81	332€
Jeux éducatifs (maternelle)	210€83	213€
Arbre de Noël par enfant	17€29	17€50

Adopté à l'unanimité.

## **5) SUPPRESSION D'UN POSTE ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE**

Madame le maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du reclassement des anciens conducteurs spécialisés dans le grade des Adjointes techniques de 1<sup>ère</sup> classe

Vu l'avis du Comité technique réuni le 02 mars 2011 concernant la suppression du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe,

### **Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :**

- 1 - La suppression d'un poste d'adjoint technique de 2eme classe à temps complet
- 2 - La création d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>re</sup> classe à temps complet
- 3 - De modifier comme suit le tableau des emplois :

<b>Grade (s) associé (s)</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Ancien effectif</b>	<b>Nouvel effectif</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>
<b><u>Filière technique</u></b>				
Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe	C	7	6	TC
Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe TNC	C	1	1	TNC
Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	2	TC
Agent de maîtrise	C	2	2	TC
Agent de maîtrise principal	C	1	1	TC

- 4 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité.

## **6) COMITE DE PILOTAGE DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES AMENAGEMENTS PUBLICS (PAVE)**

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées du 11 février 2005 impose aux communes de lancer la réflexion sur la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de voirie et des espaces publics (PAVE) avant le 23 décembre 2009.

Ce plan doit notamment fixer les dispositions qui permettent de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement du territoire communal. Il doit mettre en évidence les chaînes de déplacement permettant d'assurer la continuité du cheminement accessible entre les différents secteurs de la commune (équipements, commerces, espaces publics...).

Son élaboration doit être effectuée en concertation avec les acteurs locaux, notamment les associations de personnes handicapées et à mobilité réduite. A cet effet contact est pris avec l'Association des Paralysés de France.

Il est décliné un plan d'actions hiérarchisées précisant les conditions de réalisation et d'évaluation de la démarche. Il est approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapés, et notamment son article 45,

Vu le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide l'engagement de la démarche d'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics telle qu'elle vient d'être exposée
- approuve la création d'un comité de pilotage et d'échanges « accessibilité des personnes handicapées » comme suit :

- Madame JUDAS, Monsieur DECAUX, Madame THILLIER ,  
Monsieur GATEAU , Monsieur NOEL, Madame  
KALTEMBACHER, Madame CHABRE

- Signale à toutes fins utiles que la première réunion du Comité de pilotage se déroulera le 18 avril 2011 en Mairie d'Urzy

Adopté à l'unanimité

## **7) MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS VALANT PLU (zone UE en UL)**

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan d'occupation des sols approuvé le 01/09/1999, modifié le 15/10/2002, révisé le 10/04/2007 et mis à jour le 25/05/2009

Entendu l'exposé de Mme le maire, après en avoir délibéré ;

**- Décide d'approuver la décision de Mme le maire de modifier le plan local d'urbanisme.**

Les modifications envisagées portant sur les points suivants :

Modification de la réglementation de la parcelle PRE DOUARD , référence cadastrale : AP 161,

La Parcelle ci dessus dénommée est réglementée dans notre document d'Urbanisme par les prescriptions afférentes à une zone UE , pour la création de la piste BMX il convient de modifier l'affectation de cette parcelle et la reclasser en zone UL destinée à accueillir des installations et constructions à vocation sportive. Une modification du règlement et par extension du document d'urbanisme en cours s'impose donc à la bonne réalisation du projet.

**- Décide de demander l'assistance des services de la Direction Départementale du Territoire** au titre de l'ATESAT pour la mise en oeuvre du dossier de modification.

**- Donne autorisation au maire pour signer toute convention** qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'Etat et à déposer toute demande d'autorisation d'Urbanisme nécessaire à la bonne fin du projet.

Adopté à l'unanimité

## **8) DEMANDE DE SUBVENTION « TRAVAUX EGLISE »**

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 28 septembre 2010, le Conseil Municipal avait été informé que par mesure de sécurité des travaux étaient nécessaires sur la façade de l'Eglise et que des subventions

allaient être sollicitées. Après renseignements pris d'autres dossiers de demande de subvention peuvent être déposés.

Le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 55 000€ HT .

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Autorise Madame le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Général de la Nièvre et auprès du Conseil Régional de Bourgogne.
- Autorise Madame le Maire à lancer un MAPA (Marché à procédure adaptée)
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Vote pour : 14

1 abstention

## **9) TAUX RECEVEUR MUNICIPAL**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance du vingt quatre novembre deux mil neuf, qu'il avait été attribué à Mme NEAU Michèle un taux d'indemnité de Conseil de 60% or il avait été oublié de mentionner l'indemnité de confection de budget. Il avait été précisé également que ce taux pouvait être revu pendant la durée du mandat.

Madame le Maire propose donc d'attribuer à Madame NEAU Michèle un taux de 100 % à partir de 2011 ainsi que l'indemnité de confection de budget à partir de 2011 et avec un rappel pour 2010.

Après étude et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de laisser le taux d'indemnité à 60% mais attribue l'indemnité de confection de budget à partir de 2011 et avec un rappel pour 2010.

Vote pour 10

Contre 3

Mme LEMAITRE agent des Finances Publiques quitte la séance et ne prend pas part au vote, M Decaux ne prend pas part au vote pour M Regnault lui aussi agent des Finances Publiques.

## **10) ANNULATION DELIBERATION N°14 « COUPE AFFOUAGERE » DU 30 NOVEMBRE 2010**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance du trente novembre deux mil dix, il avait été décidé de mettre en affouage le bois sur pied du chemin rural n°13 or après expertise il s'avère que la qualité de ce bois ne permet pas la mise en affouage.

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide donc d'annuler la délibération N°14 en date du 30 novembre 2010.

Adopté à l'unanimité.

**11) CONVENTION D'INTERVENTION AVEC L'ANAR (ASSOCIATION NIVERNAISE D'ACCUEIL ET DE REINSERTION**

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'un chantier d'insertion environnement de l'ANAR peut intervenir sur notre Commune, afin de nettoyer le chemin rural n°13 et une partie du chemin rural n°24.

L'ANAR interviendra à titre gratuit, en contrepartie de ces travaux, la Commune lui cèdera le bois qu'elle aura coupé. Les arbres à abattre seront marqués d'un trait rouge.

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

**12) REDEVANCE 2011 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE.**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, les nouveaux tarifs de redevance d'occupation du domaine public des installations EDF sur la Commune d'URZY.

Après étude, le Conseil Municipal, fixe suivant actualisation pour les communes de moins de 2000 habitants, la redevance 2011 à 183€.

14 pour Monsieur Gobet ne prend pas part au vote

**13) REDEVANCE FRANCE TELECOM POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ANNÉE 2011**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des dispositions du décret N°2005-1676 du 27 décembre 2005, les montants maximum des redevances d'occupation du domaine public dues par France Telecom au titre de l'exercice 2011 s'élèvent à :

Km linéaire réseau aérien : 49€29

Km linéaire réseau souterrain : 36€97

m<sup>2</sup> au sol : 24€64

14 pour Monsieur Gobet ne prend pas part au vote

**14) REDEVANCE 2011 D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR GRDF (GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE) POUR LES RESEAUX DE DISTRIBUTION DU GAZ**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, les nouveaux tarifs de redevance d'occupation du domaine public des installations GRDF sur la Commune d'URZY.

Pour 2011 et en application du décret du 25 avril 2007, la redevance est la suivante :

$16\ 040 \text{ mètres linéaires} \times 0.035\text{€} + 100 \text{ euros (terme fixe)} \times 1.081 = 714.97$

arrondi à **715 euros**

14 pour Monsieur Gobet ne prend pas part au vote

#### **15) REDEVANCE 2011 D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR GRDF (GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE) POUR LES RESEAU DE TRANSPORT DU GAZ**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, les nouveaux tarifs de redevance d'occupation du domaine public des installations GRDF sur la Commune d'URZY.

Pour 2011 et en application du décret du 25 avril 2007, la redevance est la suivante :

$186 \text{ mètres linéaires} \times 10\% + 18.6 \text{ ml arrondi à } 19\text{ml} \times 0.035 \text{ euros} + 100 \text{ euros (terme fixe)} = 100.665 \text{ actualisation } 2011 \ 1.081 = 108.818865 \text{ arrondi total } \mathbf{109 \text{ euros}}$

14 pour Monsieur Gobet ne prend pas part au vote

#### **16) PARTICIPATION DU SIAEP POUR LA CONDUITE RESEAU AEP AU PONT ST OURS**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal, que par délibération en date du 15 octobre 2009, le comité syndical du SIAEP Urzy/Saint Martin d'Heuille avait accepté que la Commune d'Urzy refacture au Syndicat la part concernant le changement de la canalisation d'eau potable.

Les travaux étant terminés le montant total concernant la conduite d'eau potable s'élève à 13 293.50€/HT soit après actualisation  $13\ 293.50 \times 1.0016 = 13\ 314.77\text{€/HT}$  soit **15 924€46 TTC**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte que le SIAEP Urzy/Saint Martin d'Heuille reverse la somme de 15 924€46 au budget assainissement de la Commune d'Urzy.

Adopté à l'unanimité.

## **17) INFORMATIONS DIVERSES**

- les priorités à droite ont été mises en place rue des Vannes
- audit énergétique toujours en attente de devis par le SIEEEN
- fermeture annoncée de l'Ecole Sainte Thérèse de Guérigny
- fermeture de la Cyberbase fin mai

### Dates à retenir :

- 3 avril : Parcours du Cœur
  - : Ronde de Feuilles
- 9 avril : visite du Moulin du Vivier
  - Fête de Printemps de l'Ecole Maternelle
- 10 avril : Cérémonie de la Fontaine du Bois
  - Course Ufolep
- 14 avril : Commission des Finances
- 15 avril : AG Centre Social
- 16 avril : Cérémonie de la Citoyenneté
- 19 avril : Conseil Municipal
- 21 avril : SIAEP
- 7 mai : Inauguration de la station d'épuration
- 14 au 22 mai : exposition Mosaïque

Séance levée à 22h40